



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)  
23-27 octobre 2023



Assemblée  
Point 3

A/147/3-DR  
26 octobre 2023

## Projet de déclaration de Luanda

### *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16)*

*La balle est dans notre camp.* Tel est le message que nous, parlementaires participant à la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Luanda, retiendrons de notre débat général sur le thème *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces*, qui fait écho à l'objectif de développement durable 16 (ODD 16), également connu sous le nom d'"objectif relatif à la gouvernance".

Notre débat a permis de mettre en lumière le rôle fondamental joué par la bonne gouvernance dans la société et dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, adoptés en 2015. En tant que lien qui fédère les personnes et qui les rattache à leurs institutions, la bonne gouvernance favorise la solidarité, l'engagement civique et la citoyenneté politique. Parallèlement – et comme cela transparait dans l'ODD 16 –, la bonne gouvernance permet d'élaborer des politiques judicieuses et de rendre des comptes directement au peuple. Sans bonne gouvernance, il nous sera impossible de remporter les combats que nous menons collectivement contre la pauvreté, les inégalités, les conflits et la dégradation de l'environnement, y compris l'urgence climatique, partout dans le monde.

Nous avons fait le point sur les nombreuses questions de gouvernance qui ressortent de l'ODD 16 et qui appellent une attention immédiate selon les Nations Unies mais aussi, et plus important encore, au vu de la situation dans nos pays respectifs, où la désaffection populaire à l'égard des institutions gouvernementales – et de la politique en général – est de plus en plus palpable.

Nous savons pertinemment qu'en tant que représentants du peuple, c'est à nous qu'il incombe de remédier à cet état de fait. Alors que la 147<sup>e</sup> Assemblée touche à sa fin, nous sommes conscients que l'ODD 16, plus que tout autre, invite à considérer le *parlement* comme la première institution de gouvernance de chaque pays. Forts de nos fonctions législative, de budgétisation et de contrôle, nous sommes les plus à même d'améliorer le fonctionnement des gouvernements à tous les niveaux – national, infranational et local – et de restaurer les conditions d'une coexistence pacifique favorables au développement durable et à la démocratie dans toutes leurs dimensions.

Parmi les aspects de gouvernance à améliorer de toute urgence, la confiance doit être renforcée et les citoyens doivent être invités à jouer un rôle plus actif à tous les niveaux des institutions, à commencer par nos propres parlements, où les femmes et les jeunes ainsi que les pauvres et d'autres groupes défavorisés doivent être représentés de façon plus équitable.

Nous sommes d'avis que l'inclusion et la représentation sont essentielles pour développer la légitimité et la transparence, qui constituent deux piliers d'une responsabilisation plus efficace. En ouvrant les institutions à des personnes de tous horizons, sans aucune discrimination, nous renforcerons la confiance des citoyens dans ces mêmes institutions, améliorerons l'efficacité des services publics et élaborerons des politiques qui ne laissent personne de côté. S'agissant plus particulièrement de la question fondamentale de la représentation équitable des différents groupes et forces politiques au sein des parlements, nous nous emploierons à réexaminer et à réformer, selon que de besoin, nos systèmes électoraux à la lumière de la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières de l'UIP et d'autres normes internationales.

F

#IPU147

Les nouveaux Indicateurs pour des parlements démocratiques, élaborés par l'UIP en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations partenaires, constituent un outil important pour nous aider à évaluer et à renforcer nos parlements en fonction des principes énoncés dans les ODD, tels que l'efficacité, la redevabilité, la transparence et la participation. Nous nous félicitons de la publication des Indicateurs, qui contribueront au développement de nos institutions. Nous déploierons tous les efforts possibles pour transformer ces principes en actions et rendre compte des progrès réalisés.

Parmi les solutions qui s'offrent à nous pour rendre les parlements plus inclusifs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à promouvoir l'instauration de quotas justes et ambitieux en vue de la parité hommes-femmes et de la représentation équitable de tous les groupes, ainsi que l'harmonisation de l'âge minimum d'éligibilité à des fonctions publiques avec l'âge minimum requis pour voter. Nous nous efforcerons d'examiner nos propres politiques et processus, afin de veiller à ce que les postes de direction de nos institutions soient répartis de façon équitable entre les hommes et les femmes et de bâtir une culture d'inclusion et de non-discrimination, en conformité avec le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

Le principe de l'état de droit, qui implique qu'aucun individu n'est au-dessus des lois, que toutes les personnes sont égales devant la loi et que chacun jouit du droit à être protégé par la loi, doit résider au cœur des efforts que nous déployons pour renforcer la gouvernance.

En gardant à l'esprit ce principe fondamental, nous tendrons à freiner la corruption, afin que les ressources publiques ne soient pas détournées à des fins personnelles et que les politiques ne soient pas élaborées en vue de répondre à des intérêts particuliers au détriment du bien commun. Dans la même perspective, nous nous emploierons à faire en sorte que les gouvernements et les organismes de réglementation concernés ne soient plus sous l'emprise des entreprises – une cause fréquente de distorsion dans les résultats politiques. Mus par des initiatives prises récemment au niveau mondial pour lutter contre les flux illicites de capitaux et d'armes, nous œuvrerons à renforcer les règles et à supprimer les failles qui favorisent ces formes les plus néfastes de corruption. Nous soutenons les institutions de contrôle des finances publiques pour le rôle précieux qu'elles jouent afin de garantir la transparence et la redevabilité en assurant une vérification indépendante des dépenses publiques et des processus gouvernementaux connexes.

S'agissant du système de justice, nous viserons à renforcer l'impartialité des tribunaux, à raccourcir la durée des procès, à élargir l'aide juridictionnelle et d'autres systèmes permettant d'améliorer l'accès des plus vulnérables à la justice, à proposer davantage de processus moins onéreux, tels que l'arbitrage et la médiation, et à prononcer des peines plus équitables.

Plus largement, nous aspirerons à établir des institutions nationales de défense des droits de l'homme indépendantes, qui constitueront les principaux mécanismes de promotion et de protection de tous les droits fondamentaux, ou, le cas échéant, nous renforcerons celles qui existent déjà. Nous chercherons à collaborer étroitement avec ces institutions pour mettre en œuvre leurs recommandations et harmoniser la législation nationale avec les normes internationales. À l'approche du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous nous engageons à intensifier les actions que nous menons pour promouvoir et protéger les droits humains. Nous nous emploierons à défendre le droit de toutes les organisations de la société civile légitimement constituées à faire entendre leur voix au nom des groupes qu'elles représentent. Par ailleurs, nous envisagerons de prendre des mesures visant à renforcer les cadres réglementaires qui régissent le droit à l'information afin que, sauf pour des raisons impérieuses de sécurité nationale, les informations en possession du gouvernement puissent être mises à la disposition des citoyens, à leur demande et en temps utile.

La paix est indissociable de la justice. La multiplication alarmante des conflits nationaux et internationaux et l'intensification de leurs effets mettent à mal les progrès réalisés en matière de développement. Nous nous efforcerons donc de combattre les causes profondes des conflits, qui résident souvent dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers pour des différences liées au genre, à la race, à l'origine ethnique, à la religion ou à la culture. Par ailleurs, nous viserons à investir davantage de ressources dans la sécurité *humaine* – qui consiste à assurer l'accès à la nourriture et aux soins de santé et à garantir la sécurité environnementale et d'autres facteurs de bien-être – en tant que principal moyen de parvenir à la paix et au développement.

Nous réaffirmons avec la plus grande fermeté que nous avons foi dans les législations nationales et internationales et que nous les considérons comme des outils essentiels de prévention et de règlement des conflits. De même, nous considérons le dialogue et la diplomatie comme les seuls moyens de parvenir à une paix durable. Nous exhortons les parties à tous les conflits armés à respecter les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels sans exception. Nous encourageons le recours plus fréquent à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales comme principaux outils de règlement pacifique des différends entre les pays.

Nul n'ignore que notre Assemblée s'est déroulée ici, en Angola, sur fond d'escalade rapide de la crise au Moyen-Orient. Nous exprimons notre vive préoccupation face aux conséquences humanitaires de cette crise et nous implorons la communauté internationale de prendre des mesures fermes pour assurer le passage immédiat et sans entraves des secours humanitaires à Gaza. Par-dessus tout, les hostilités qui ravagent la région doivent cesser et les négociations doivent reprendre en vue d'établir une solution des deux États qui soit pérenne et qui permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Reconnaissant que la plupart des conflits armés et des efforts de médiation déployés dans ces contextes sont souvent dominés par les hommes, nous favoriserons le renforcement de la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. Nous nous attacherons à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les femmes, notamment en politique, et contre les minorités et les groupes marginalisés. Nous apporterons notre aide aux personnes survivantes.

La qualité de la fonction publique en général et des services publics en particulier, qui constituent le premier pont entre le gouvernement et la population, est un indicateur fondamental de bonne gouvernance. Nous admettons qu'il est indispensable de réformer les administrations publiques en profondeur afin qu'elles disposent d'un personnel suffisant et qualifié, grâce à des processus de recrutement équitables et transparents et qu'elles soient dotées des outils les plus modernes pour fournir des services de qualité. Plus important encore, nous nous efforcerons d'associer plus directement les citoyens aux réformes du secteur public et à l'administration des services publics, notamment des services de santé, d'éducation et de protection de l'environnement, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Les réformes que nous souhaitons mettre en œuvre ne seront fructueuses que si des ressources financières et humaines sont mobilisées. Nous sommes déterminés à remédier au manque d'investissements dans les institutions et les processus qui sont au cœur de l'ODD 16. En particulier, il convient de mieux se coordonner pour recueillir des données sur le genre, l'âge, les revenus et d'autres critères fondamentaux pour identifier les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté. La mise en œuvre de l'ODD 16, dont le coût représente une faible part des budgets nationaux, produira des résultats très fructueux en matière de cohésion sociale, de paix et de développement à tous les niveaux. À cet égard, nous exhortons les pays à revoir leurs politiques de coopération pour le développement afin qu'elles mettent l'accent sur les investissements et les mesures de renforcement des capacités dans les secteurs de gouvernance des pays bénéficiaires.

Dans la perspective de l'évaluation mondiale de l'ODD 16 au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, en 2024, nous viserons à effectuer un examen approfondi de nos plans nationaux en faveur de la réalisation de l'ODD 16 et du secteur public en général, notamment par des auditions parlementaires, des commissions parlementaires spéciales et d'autres initiatives en la matière. Nous encourageons l'UIP à recueillir et à diffuser les conclusions qui en ressortiront et à mettre en avant les bonnes pratiques propices à l'action parlementaire.

Nous sommes profondément reconnaissants à notre hôte, l'Assemblée nationale d'Angola, ainsi qu'aux autorités angolaises et à l'ensemble du peuple angolais de nous avoir donné cette formidable occasion de rassembler notre communauté parlementaire mondiale. Nous nous félicitons de la perspective de transmettre la présente Déclaration à nos parlements et d'assumer les responsabilités qui nous incombent pour en assurer la mise en œuvre effective.